



Nouméa, le 11 FEV. 2002



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES  
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2-109 /DRN/BIC

## RECEPISSE

*de déclaration de changement d'exploitant*

\*\*\*

**Le Président de la province Sud,**

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 31 août 2001, la déclaration de la société AUTOMOBILE MONT DORE SERVICE SARL concernant le changement d'exploitant de la station service MOBIL, sise centre commercial de La Coulée – commune du Mont Dore.

Monsieur Bernard JANDOT, gérant de la société AUTOMOBILE MONT DORE SERVICE Sarl est tenu de se conformer aux dispositions des arrêtés modifiés n° 86-138/CE, 86-139/CE et 86-140/CE du 25 juin 1986 fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article n° 37 de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, telle que modifiée par les délibération n° 38-89/APS du 14 novembre 1989, n° 5-92/APS du 19 mars 1992 et n° 44-2001/APS du 17 décembre 2001.

Pour le Président  
et par délégation  
le Secrétaire Général

Jean-Louis DUTEIS

**Copie** : - Mairie de Moindou  
- DRN / BIC  
- IIC / SME  
- DDEFPE  
- DEPS